

HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DES DIRECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORESTERIE DU
PACIFIQUE (PHOAFS)

(Nadi, Fidji, 9 mars 2023)

Référence du document	Séance 2 : Point 2.5 de l'ordre du jour
Titre	Point sur la mise en œuvre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) et de la décision de la COP 27 intitulée <i>Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture</i>
Suite à donner	Pour décision

Résumé/brève description

1. L'Accord de Paris¹ définit comme des priorités fondamentales la protection de la sécurité alimentaire et l'éradication de la faim ainsi que de la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques. Adoptée lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la KJWA est le seul programme mettant l'accent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Elle permet d'intégrer l'agriculture aux processus de la CCNUCC, ce qui stimule la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.
2. L'agriculture reste un secteur fondamental pour les pays du Pacifique, aussi bien pour assurer la subsistance des populations que comme source de revenus à l'exportation. Les mesures d'adaptation à court et à long terme peuvent renforcer la résilience des petits États insulaires en développement (PEID) d'Océanie, caractérisés par une grande vulnérabilité. Dans le même temps, elles peuvent apporter des solutions aux défis que représentent le changement climatique et la dégradation de l'environnement pour ces mêmes pays, tout en contribuant à la réalisation des Objectifs de développement durable. Les PEID du Pacifique mettent en œuvre certaines des activités prévues par la feuille de route de la KJWA avec le soutien de la FAO, de la CPS et des partenaires régionaux ; ils saluent la décision intitulée *Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire* adoptée à la COP 27².
3. Le présent document vise à :
 - i) faire le point sur la mise en œuvre de la KJWA au titre de la CCNUCC dans les PEID du Pacifique ;
 - ii) fournir des informations sur les Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire adoptées lors de la COP 27 ; et
 - iii) examiner les recommandations formulées par les directeurs de l'agriculture et de la foresterie du Pacifique en vue de leur adoption par les ministres océaniques de l'Agriculture et de la Foresterie.

¹ Préambule de l'Accord de Paris.

² https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2022_L04F.pdf

Recommandations

4. **Les directeurs de l'agriculture et de la foresterie sont invités à :**
 - a) saluer le point sur la mise en œuvre de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA) dans le Pacifique, et notamment les activités approuvées par les ministres océaniques de l'Agriculture et de la Foresterie lors de leur deuxième Conférence, organisée à Apia (Samoa) le 4 octobre 2019 ;
 - b) saluer en outre le point présenté sur la KJWA et prendre note de l'adoption des Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 27) à Sharm el-Sheikh (Égypte) ;
 - c) accepter qu'un document faisant le point sur la mise en œuvre de la KJWA et des Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire devienne un document d'information récurrent de la PHOAFS, accompagné des documents nécessaires pour décision ;
 - d) approuver en outre l'élaboration de propositions régionales sur les sujets cités au paragraphe 17 ; et
 - e) demander à la FAO et à la CPS de soutenir les PEID du Pacifique³ dans la mise en œuvre de la KJWA et des Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire, dans la mesure du possible.

Contexte

1. L'Action commune de Koronivia est le fruit d'une décision⁴ historique adoptée en novembre 2017 lors de la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 23), sous la présidence du Gouvernement des Fidji.
2. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), constitués au titre de la CCNUCC, sont chargés d'examiner ensemble les questions relatives à l'agriculture, notamment dans le cadre d'ateliers et de réunions d'experts, en coopérant avec les organes constitués au titre de la Convention et compte tenu des vulnérabilités de l'agriculture aux changements climatiques et des modes d'examen des questions de sécurité alimentaire⁵.
3. Les parties ont trouvé un accord sur la feuille de route de la KJWA ; dans le cadre de ce processus, des ateliers ont été organisés et les parties et les organismes observateurs ont été invités à présenter des propositions sur les sujets visés à la décision 4/CP.23, repris ci-dessous :
 - a. modalités prévues pour donner suite aux conclusions des cinq ateliers de session sur les questions relatives à l'agriculture et sur d'autres thématiques futures qui pourraient se dégager de ces travaux ;
 - b. méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées de l'adaptation et de la résilience ;

³ En reconnaissant les États et Territoires insulaires océaniques et les pays membres de la FAO et de la CPS.

⁴ Décision 4/CP.23

⁵ Décision 4/CP.23, paragraphe 1.

- c. amélioration de la teneur en carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les pâturages et les terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, notamment la gestion des ressources en eau ;
- d. amélioration de l'utilisation des nutriments et de la gestion des effluents d'élevage, pour des systèmes de production agricole durables et résilients ;
- e. amélioration des systèmes de gestion de l'élevage ; et
- f. dimensions socioéconomiques et impacts sur la sécurité alimentaire du changement climatique dans le secteur agricole.

Point sur la mise en œuvre de la KJWA dans le Pacifique

4. Pendant la pandémie, dans le cadre des projets de coopération technique de la FAO, le Bureau sous-régional de la FAO pour les Îles du Pacifique a organisé des réunions virtuelles, auxquelles étaient conviés la CPS et les partenaires régionaux. Ces réunions, qui ont notamment consisté en une série de webinaires sur les enjeux couverts par la KJWA⁶, ont permis l'élaboration d'une proposition régionale et de messages clés en vue de la COP 26, à partir des priorités recensées par les PEID du Pacifique⁷. Ces messages clés mettent en évidence la diversité des systèmes agricoles océaniques, formulent des « questions clés » et suggèrent des sujets à traiter au-delà de la COP 26. Les pays océaniques sont convenus de confier à Tekini Nakidakida, des Fidji, la direction des négociations sur la KJWA au nom des PEID du Pacifique, et la charge de faire avancer les priorités communes de la région.
5. Les messages clés formulés par les PEID du Pacifique en vue de la COP 26 concernant l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture ont mis en exergue les grands domaines affectés en priorité par le changement climatique, qui nécessitent donc des mesures urgentes :
 - les systèmes alimentaires et les approches intégrées de résilience climatique ;
 - l'évaluation de la vulnérabilité des populations, avec la promotion de la consignation et de l'application des pratiques et savoirs traditionnels, et le renforcement des capacités des systèmes de production de denrées ;
 - l'information climatique et les prévisions météorologiques à long terme ;
 - l'amélioration de la santé des sols ;
 - la corrélation entre le changement climatique, les ravageurs, les maladies et les espèces transfrontalières ou envahissantes, et les effets connexes sur la sécurité alimentaire ;
 - la gestion de l'eau ;
 - l'amélioration de la biodiversité ; et
 - l'amélioration de la résilience climatique des chaînes de valeur et des marchés.
6. Les points traités à l'avenir concernant la mise en œuvre des conclusions de la KJWA et des Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire devront tenir compte des priorités des PEID du Pacifique citées au paragraphe 10 ci-dessus, ainsi que des questions et enjeux nouveaux et émergents.
7. En préparation de la 56^e session de l'organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) et de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) ainsi que de la COP 27, la FAO a organisé

⁶ Ces enjeux sont cités au paragraphe 3.

⁷ Le terme de PEID du Pacifique désigne ici les 13 petits États insulaires en développement de la région qui sont membres de la FAO et ont été des bénéficiaires cibles des projets de coopération technique de celle-ci.

une réunion de coordination consacrée aux négociations à la Conférence afin de soutenir les négociateurs de la KJWA qui se rendaient à la COP 27.

8. Compte tenu des nombreuses priorités dans les différents axes de négociation pour les PEID du Pacifique ainsi que des contraintes en matière de ressources et de capacités, les Fidji ont été le seul PEID du Pacifique à suivre les négociations dans le domaine de l'agriculture entre la COP 23 et la COP 26 et à y participer ; le pays représente les PEID du Pacifique pour ce point au titre de la Convention.
9. La représentation de l'Océanie a été renforcée en juin 2022 et à la COP 27 lorsque, dans le cadre du programme mondial de la FAO sur le genre⁸, financé par la Norvège, un soutien a été apporté à quatre agentes des services agricoles des Fidji, de Palau, du Samoa et des Îles Salomon afin qu'elles puissent participer aux discussions et suivre les points de l'ordre du jour consacrés au genre et à la KJWA.
10. Les Fidji ont continué à diriger les négociations des PEID du Pacifique sur l'axe de travail de la KJWA, et ont apporté un soutien technique aux nouveaux négociateurs, qui ont ainsi gagné en assurance et pu intervenir lors des séances de négociations.
11. Du fait des contraintes passées en matière de ressources, la KJWA a reçu un soutien de la part du mécanisme « Un seul CORP » pour la première fois durant les négociations par l'intermédiaire de la CPS. La CPS travaillera en étroite collaboration avec la FAO dans le cadre du mécanisme élargi « Un seul CORP » afin de garantir le renforcement de la collaboration et de la coordination.

Conclusions de la COP 27

12. Durant les négociations relatives à la KJWA, le G77 et la Chine se sont engagés d'une façon unie et résolue en faveur de l'adaptation dans le domaine de l'agriculture, et n'ont abordé l'atténuation que comme un avantage connexe de l'adaptation.
13. L'agriculture connaît une évolution rapide au-delà des limites de la CCNUCC. De nombreux termes nouveaux, tels que les systèmes alimentaires, l'agroécologie ou encore les solutions fondées sur la nature ont été salués par les parties, mais doivent être mieux assimilés et pris en compte grâce à des ateliers, et ainsi être bien compris, avant de servir de base de négociations au titre de la Convention.
14. En particulier, les pays développés voulaient que le terme d'atténuation figure dans le texte de la décision, afin qu'ils puissent mettre en œuvre des mesures de lutte contre les changements climatiques et des mesures d'atténuation dans leurs propres systèmes agricoles.
15. La décision prise récemment lors de la COP 27 à Sharm el-Sheikh définit un plan de mise en œuvre commune sur 4 ans pour les mesures de lutte contre les changements climatiques dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et notamment pour la mise en œuvre des effets de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture et les sujets de discussion passés et à venir.
16. Cette décision prévoit aussi la constitution d'un portail en ligne permettant de partager des informations sur des projets, des initiatives et des politiques destinés à ouvrir de nouvelles possibilités de mise en œuvre d'actions climatiques dans le but de traiter les enjeux liés à l'agriculture et à la

⁸ Intensification de la mise en œuvre du Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes dans le domaine de l'agriculture et de l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA)

sécurité alimentaire ; cela peut inclure de nouveaux concepts pratiques, tels que ceux cités au paragraphe 13.

17. Les parties et les groupes d'observateurs sont invités à remettre avant le 27 mars 2023 leur point de vue sur i) les éléments des activités communes cités aux paragraphes 14 et 15 de la décision, et notamment sur les sujets envisagés pour les ateliers en juin 2023, et ii) la concrétisation du portail de Sharm el-Sheikh.

Recommandations

18. Si la CCNUCC est le fruit d'une négociation entre les seules parties à la Convention, ses résultats et effets sont essentiels pour l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniques. Il est recommandé de faire du point sur la KJWA **et les Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire** un document d'information récurrent de la PHOAFS, accompagné des documents nécessaires pour décision.
19. La place résolument plus importante réservée aux systèmes alimentaires et à la production de denrées dans les pavillons de la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC justifie un renforcement de la participation des PEID du Pacifique à la KJWA et aux Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. Cela permettra également de renforcer les capacités dans d'autres axes de travail dans lesquels l'agriculture et la foresterie jouent un rôle, notamment l'adaptation ou les pertes et préjudices, et de mettre en exergue des enjeux agricoles spécifiques et les circonstances connexes propres à chaque pays, ainsi que de fournir des contributions scientifiques et des données solides, susceptibles d'être ponctuellement nécessaires au cours du travail de préparation et des négociations elles-mêmes. Le changement climatique touche l'ensemble de la société et tous les secteurs d'activité ; il est donc recommandé d'intensifier le renforcement des capacités des spécialistes de l'agriculture au sein des pouvoirs publics et des exploitants locaux, et de les inciter, dans la mesure du possible, à participer aux processus nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre ce changement.
20. Il est nécessaire d'accroître la collaboration et la coordination entre les organismes d'appui (FAO, CPS et PROE) dans le cadre du mécanisme élargi « Un seul CORP », pour faire en sorte que les négociateurs bénéficient d'un soutien total dans le secteur agricole, et que les données et éléments factuels des secteurs de l'agriculture et de la foresterie puissent alimenter d'autres axes de travail pertinents. Il est donc recommandé d'intensifier la collaboration et la coordination entre les organismes d'appui (FAO, CPS et PROE) afin qu'un soutien soit apporté, dans le cadre du mécanisme élargi « Un seul CORP », aux négociateurs des PEID du Pacifique dans les domaines de l'agriculture et du changement climatique.
21. La KJWA n'est pas le seul élément du processus de la CCNUCC ; il est donc important que les PEID du Pacifique contribuent à tous les axes de travail de la Convention afin de garantir la visibilité, la complémentarité et la prise en compte des priorités de la région. Il est recommandé que les éléments de langage sur des questions essentielles, telles que l'accès aux financements, les pertes et préjudices ou l'inclusion sociale, soient présentés de façon cohérente dans les négociations relatives à la KJWA et dans les autres axes de travail techniques.

22. Compte tenu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la KJWA⁹ et de l'adoption des Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire à la COP 27¹⁰, il est recommandé que la FAO et la CPS continuent de soutenir ensemble les PEID du Pacifique dans le cadre du travail au titre de la KJWA et des Activités, et notamment de l'élaboration de la proposition régionale citée au paragraphe 17, qui doit être déposée sur le portail en ligne de la COP.
23. Les PEID du Pacifique sont invités à présenter des propositions nationales, telles que mentionnées au paragraphe 17, sur le portail en ligne.

⁹ Dans le cadre de la CCNUCC et des mesures mises en œuvre dans les PEID du Pacifique

¹⁰ Décision de la COP 27 relative aux Activités communes relatives à la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (numéro de décision en attente)